

## Aliments appauvris en éléments nutritifs dans le cadre du Suisse-Bilanz

### Exécution dans le canton de Berne, 2015

Bases : instructions concernant la prise en compte des aliments appauvris en éléments nutritifs dans le cadre du Suisse-Bilanz © AGRIDEA & OFAG ; calculs Excel « Linear » version 2.2 et « impex » **version 2.5** (www.ipringe.ch)

#### 1. Méthodes

- A. Correction linéaire selon les teneurs des fourrages  
On peut réduire la production d'éléments fertilisants des animaux en maintenant les teneurs en protéines brutes et en phosphore de la ration moyenne en dessous de la norme.
- B. Bilan import/export  
Comptabilité des éléments nutritifs : saisie de tous les éléments nutritifs importés ou exportés sous forme de fourrage ou de viande dans ou hors de l'étable.  
Apport - export = apport d'éléments nutritifs dans le bilan

#### 2. Quelle méthode pour quelle catégorie d'animaux ?

Porcs	Correction linéaire ou bilan I/E (pour exploitants procédant à leurs propres mélanges, uniquement bilan I/E)
Poules pondeuses	Correction linéaire
Poulettes	Bilan I/E
Engraissement de dindes et lapins	Bilan I/E (avec ou sans fourrage NPr)
Poulets de chair	Bilan I/E (obligatoire dès 3000 places)
Autres catégories d'animaux	Impossible de tenir compte des fourrages NPr (Définition des exploitants procédant à leurs propres mélanges : voir instructions sur les aliments appauvris OFAG, AGRIDEA)

#### 3. Relevés et calculs

Les contrats exigés ci-après ne doivent être renouvelés qu'en cas de changement de variante ou de fournisseur de fourrages ; ils conservent sinon leur validité jusqu'à nouvel avis. Le fardeau de la preuve est à charge de l'agriculteur. Le contrôle technique intervient dans le cadre des contrôles ordinaires PER ou BIO. Sur demande, le KOBE renseigne les services de contrôle accrédités. L'exploitant a l'obligation de conserver les documents durant 6 ans.

#### Correction linéaire de rations simples (A)

1. Contrat entre détenteur d'animaux et fournisseur de fourrages passé jusqu'au 30 avril.  
Approbation par le KOBE (service de coordination pour aliments appauvris en éléments nutritifs du canton de Berne), Waldhof, 4900 Langenthal.
2. Saisie exhaustive de tous les aliments utilisés, fourrages grossiers et litières spéciales (Stallsuper, etc.) inclus, sur une liste ou par bulletins de livraison. Période : année civile exclusivement.
3. Calcul des teneurs nutritives moyennes de la ration de chaque catégorie d'animaux sur la base du plan d'affouragement en vigueur. La teneur en différents composants doit être visible et transparente. Données indispensables :  
Adresse de l'exploitation, catégorie d'animaux, nombre d'animaux, teneurs nutritives de chaque fourrage (% MS, énergie, PB et P) et valeurs correspondantes de la ration calculée, signature de l'exploitant et du conseiller. Toutes les rations d'aliment complet sont autorisées, ainsi que les aliments complets complétés par un (1) unique composant (aliment de démarrage, petit-lait, pommes de terre, ensilage d'herbe ou maïs, CCM).  
Pour les porcs d'élevage, les calculs doivent être basés sur un rapport de 40 % de truies allaitantes / 60 % de truies en gestation. L'exploitant doit en tout temps s'assurer qu'un calcul ultérieur selon la méthode « linear » fournit un bilan de fumure équilibré. Si l'affouragement n'est pas modifié, le calcul et le Suisse-Bilanz restent valables trois ans au maximum.
4. Toutes les exploitations comptant moins de 5 UGB de porcs ou de poules pondeuses peuvent utiliser la « correction linéaire de rations simples », quelle que soit la composition de la ration.

- Tous les 3 ans au plus, un nouveau calcul des rations doit être effectué puis envoyé au KOBE qui en contrôlera la plausibilité.

### Correction linéaire (A)

- Contrat passé entre détenteur d'animaux et fournisseur de fourrages jusqu'au 30 avril. Approbation par le KOBE.
- Saisie exhaustive de tous les fourrages utilisés, fourrages grossiers et litières spéciales (Stallsuper, etc.) inclus, sur une liste ou par bulletins de livraison. Période : année civile exclusivement.
- Calcul, selon la méthode « linear », des teneurs nutritives moyennes de la ration de chaque catégorie d'animaux sur la base des quantités effectivement affouragées. Les résultats d'analyse de la fin d'une période fournissent une base pour la période suivante (= nouveau calcul de « linear » et du Suisse-Bilanz chaque année).
- Inscription dans le Suisse-Bilanz annuel du cheptel moyen tel qu'il ressort du recensement des données agricoles.
- Contrôle de plausibilité par le KOBE. Les documents signés (tableaux linear et B1-5) doivent être transmis d'ici au 28 février (pour la première année de participation, seul le plan des rations selon la méthode « Correction linéaire, simple ration » est requis).

### Bilan import/export (B)

- Contrat passé entre détenteur d'animaux et fournisseur d'aliments jusqu'au 30 avril. Approbation par le KOBE.
- Inventaire initial et final pour les animaux et pour les stocks d'aliments. Saisie exhaustive des aliments pour animaux et des achats/ventes d'animaux, pertes et utilisation propre incluses. Période : année civile exclusivement.
- Transmission annuelle au service KOBE compétent des relevés ou calculs « Impex » signés par l'exploitant d'ici au 28 février de l'année suivante (pour les nouveaux exploitants : jusqu'au 30 avril de l'année en cours pour une période de calcul de quatre mois). Le Suisse-Bilanz doit être recalculé chaque année.

### 4. Fournisseurs d'aliments :

a) Annonce annuelle des aliments NPr effectifs au KOBE d'ici au 30 avril (envoi, si possible par voie électronique, d'un tableau Excel simple comportant les données suivantes) :

Société	Nom de l'aliment	N°	Teneur énergétique par kg d'aliment	g PB par kg d'aliment	g P par kg d'aliment	% MS

- b) Soutien aux agriculteurs pour les aider à respecter les prescriptions ci-dessus.  
 c) Respect des exigences posées aux fournisseurs d'aliments selon les instructions sur les aliments appauvris OFAG, AGRIDEA

### 5. Adresses

- Approbation des **contrats** entre détenteurs d'animaux et fournisseurs d'aliments: ...KOBE
- Contrôle de plausibilité** des bilans import/export, calculs « linear » et « linear simple » des rations KOBE
- Contrôle de plausibilité** des bilans import/export poulets liste d'adresses complète
- Assistance technique HODUFLU** liste d'adresses complète

#### Liste d'adresses (contacts, renseignements et calculs)

KOBE, Koordinationsstelle NPr Futter und stofflicher Gewässerschutz BE, Waldhof, 4900 Langenthal, Tél : 062 916 01 06; [markus.gammeter@vol.be.ch](mailto:markus.gammeter@vol.be.ch); [ernst.loosli@vol.be.ch](mailto:ernst.loosli@vol.be.ch); [markus.maag@vol.be.ch](mailto:markus.maag@vol.be.ch)  
 Jura bernois: Martin Kohli, Plain Fahyn, 2742 Perrefitte 032 493 36 07 [plainfahyn@gmail.com](mailto:plainfahyn@gmail.com)  
 Beratungsring Gemüse, Herrenhalde 80, 3232 Ins 032 312 91 50 [martin.keller@vol.be.ch](mailto:martin.keller@vol.be.ch)  
 Inforama Berner Oberland, 3702 Hondrich 033 650 84 00 [stefan.emmenegger@vol.be.ch](mailto:stefan.emmenegger@vol.be.ch)  
 IP-Beratungsring Rütli-Seeland, Inforama 3052 Zollikofen 031 910 53 80 [bp.marthaler@sesamnet.ch](mailto:bp.marthaler@sesamnet.ch)  
 IP-Beratungsring Waldhof, Inforama, 4900 Langenthal 062 916 01 04 [markus.gammeter@vol.be.ch](mailto:markus.gammeter@vol.be.ch)  
 Inforama Emmental, Bäregg, 3552 Bärau 034 496 81 61 [hans.erhard@vol.be.ch](mailto:hans.erhard@vol.be.ch)

Région de Schwand: Schwand, 3110 Münsingen, 031 720 12 36 [adrian.bigler@vol.be.ch](mailto:adrian.bigler@vol.be.ch)  
Bio Test Agro AG, BTA, Schwand, 3110 Münsingen 031 722 10 70 [info@bio-test-agro.ch](mailto:info@bio-test-agro.ch)

## **6. Principaux services de contrôle accrédités**

KUL, Bernstr. 41 3303 Jegenstorf 031 762 06 21 [info@kulbern.ch](mailto:info@kulbern.ch)

BTA, Schwand, 3110 Münsingen 031 722 10 70 [info@bio-test-agro.ch](mailto:info@bio-test-agro.ch)

Bio-Inspecta, Ackerstrasse, 5070 Frick 062 865 63 00 [admin@bio-inspecta.ch](mailto:admin@bio-inspecta.ch)